

## Séance du 17 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix -sept septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 10 septembre 2015.

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Oliviero Maxime, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

**Etait absente excusée**: Eliane Le Morzadec (procuration à Caroline Le Morzadec)

**Secrétaire** : Daniel Darcel

### **1 – Bureau de Poste de Séglien : intervention de Mme Gentric Liliane, déléguée aux relations territoriales pour le Morbihan**

Me Gentric a présenté la Poste, société anonyme dont les capitaux sont à 100% publics, 75% de l'Etat, 25% de la Caisse des dépôts. La Poste a 4 missions de service public : l'acheminement et distribution du courrier, l'accessibilité bancaire, l'acheminement et distribution de la presse, la contribution à l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire passe par une obligation de maillage postal. Le Département compte 207 points de contacts, 123 bureaux de poste, 64 agences postales et 20 relais poste commerçants. Un contrat lie actuellement la Poste à la Commune de Séglien jusqu'en 2019. La Poste a obligation de maintenir 12 heures hebdomadaires d'ouverture. Le bureau de Poste de Séglien est en sous activité par rapport à l'amplitude d'ouverture. Différentes possibilités s'offrent : la transformation du bureau de Poste en agence postale, dans ce cas la commune gère le service en contrepartie d'une rémunération versée par la Poste ; l'ouverture d'un relais poste commerçant, dans ces deux cas l'avis du conseil municipal est nécessaire, autre option : projet interne à la Poste, le facteur guichetier. Ce principe a été mis en place depuis peu de temps, le facteur fait une tournée raccourcie le matin dans le bourg et ouvre le bureau l'après-midi. Le facteur volontaire sera choisi par la Poste et permettrait une ouverture sur 5 jours au lieu de 4 actuellement. Le Maire donne son avis sur les différentes propositions : la mairie ne peut accueillir une agence postale pour des raisons de logistiques. Le point relais poste commerçant ne peut pas être envisagé actuellement.

La proposition du facteur guichetier sera débattue lors du prochain conseil municipal même si au final la Poste reste décisionnaire.

Monsieur le Rouzic Daniel a fait part du désengagement du service public, Mme Gentric a répondu qu'il ne s'agissait pas d'un désengagement mais d'une transformation du service.

### **2 – Commission des travaux (Mr Leray Jean-Michel)**

- **Avancement des travaux de voirie 2015** : les travaux sont en voie d'achèvement Monsieur Eric Le Denmat de Pontivy Communauté est chargé de l'Atesat sur la commune.
- **Programme voirie 2016** : la commission des travaux s'est réunie afin de retenir le programme 2016 au vu du devis estimatif qui s'élève à 115 392€HT.

La commission a retenu pour le bourg : la rue du stade avec pose de trottoirs, la place de l'église pose de trottoirs, bi-couche sur les 2 placettes, rue vintouri, finition enrobé rue de Coët en Fao avec reprise de trottoirs jusqu'à l'ancienne école privée.

L'estimation s'élève à 26 983.40€/HT

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite une subvention du Conseil Général au titre du taux de solidarité.

Monsieur Le Rouzic Daniel rappelle que les aménagements des placettes étaient prévus dans la 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement du bourg. Monsieur le Maire informe que ce projet ne sera pas d'actualité pendant la mandature par manque de finances, la commune devant faire face à d'autres priorités (commerce de proximité).

PDIC : la commission des travaux a retenu la route de Guergomel, route de Coët Rivalain, route de Roseday. L'estimation s'élève à 25 516.50€/HT.

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite une subvention du Conseil Général au titre du PDIC, le fonds de concours de Pontivy Communauté.

Curage des fossés : la commission a retenu les routes de Kerfloch, Manéguégan, Restéhierven, Penbos.

- **Travaux à la salle polyvalente** : au niveau de la toiture tous les chéneaux sont à revoir ainsi que les gouttières avec reprises sur ardoises. Le total des travaux s'élève à 9 000€/TTC.

### **3 - Projet de commerce de proximité : état d'avancement du dossier**

Le Maire fait part des différentes rencontres avec le CAUE qui a étudié la faisabilité du projet et la C.C.I. chargée de la viabilité du projet. Y participaient, le Maire, Mr Leray Jean-Michel, Mr le Danvic Christian, Mr Le Gall Hervé.

Le Maire rappelle qu'il faut anticiper l'arrêt de l'activité de Me Dabet dans un avenir proche ou lointain. L'étude réalisée par le CAUE s'est portée sur 2 bâtiments, le bâtiment de « Marie-Nicole » et la longère Darcel. Le bâtiment de l'ancienne boulangerie que la commune va acquérir n'a pas été retenue dans ce projet et fera l'objet d'une réserve foncière dans un premier temps. Actuellement rien n'est arrêté, le Maire propose de former un groupe de travail afin de travailler sur ce projet.

Le rapport du CAUE sera adressé aux élus. La commune peut prétendre à différentes subventions : le FISAC et l'enveloppe parlementaire doivent être déposées au plus tard le 30 octobre cela signifie que le projet ne verra pas le jour en 2016. Le Pays de Pontivy et le Département prennent en compte l'avis de la CCI du Morbihan qui a émis un avis réservé sur la viabilité du projet mais pas négatif.

Autre subvention : la DETR le dépôt du dossier ne pourrait se faire avant janvier 2017, et Pontivy Communauté au titre du fonds de concours.

Il est rappelé que les travaux ne peuvent pas être commencés avant l'obtention des subventions et que le projet n'est pas réalisable avant 2017.

Le groupe de travail est constitué du Maire, Mrs Leray Jean-Michel, Le Danvic Christian, Le Gall Hervé, Pierre Gérard, Broussot Mikaël.

### **4 – schéma de mutualisation de Pontivy Communauté**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un

rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Madame la Présidente de Pontivy Communauté a transmis aux maires en date du 10 juillet 2015 le rapport et le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma de mutualisation traduit pour Pontivy Communauté et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- L'optimisation de l'organisation des services publics locaux par la recherche de l'efficience par le développement de la fonction ressource, le partage des informations et de l'expertise sur le territoire ;
- Le développement de la coopération entre l'intercommunalité et les communes ;
- La réflexion à l'évolution des politiques publiques.

Ce rapport et ce projet de schéma constituent une feuille de route pour la mise en œuvre de près de 20 actions de mutualisation au cours du mandat.

Non figé dans le temps et souple dans sa mise en œuvre, il a pour vocation chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, de faire l'objet d'une communication sur son état d'avancement par la Présidente de Pontivy Communauté à son organe délibérant.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors du conseil communautaire de fin d'année 2015.

Après en avoir pris connaissance et fait l'objet d'un débat,

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au schéma de mutualisation de Pontivy Communauté.

### **5 – Comité de Locmaria : demande de travaux à la chapelle**

Suite à la demande du Président du comité de Locmaria, le maire propose d'inscrire au budget 2016 la réfection du socle qui retient les cloches. Le devis estimatif s'élève à 1 200€/HT. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général ainsi qu'à Pontivy Communauté.

### **6 – ARS – Programme de contrôle de qualité de l'eau**

Le Maire donne lecture de la copie du courrier adressée à Madame la Présidente de Pontivy Communauté concernant le risque lié à la présence possible de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau destinée à la consommation humaine. La commune de Séglien a été sélectionnée comme faisant partie des 40 communes prioritaires sur la région, en raison notamment d'un linéaire important de PVC à risque. Un programme d'échantillonnage a été défini à partir des éléments communiqués par l'exploitant du réseau de distribution. Les prélèvements seront réalisés à partir du mois d'octobre à Kerbernes, Manéguégan, Mangoirec, Toulgoët, Trémer. Le laboratoire souhaite avoir un référent sur la commune en cas de difficultés. Mrs Darcel Daniel et Pomme Patrick sont volontaires pour accompagner la personne chargée des prélèvements. En cas de dépassement de la limite de qualité fixée pour

le CMV un prélèvement de confirmation devra être réalisé avant d'engager toute action corrective.

7 – délibérations à prendre

### **Décision Modificative Budgétaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a contracté un emprunt de 100 000€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. La 1<sup>ère</sup> échéance est fixée au 30 Novembre. Les crédits inscrits au budget n'étant pas suffisants, le Maire propose la modification budgétaire :

- Article 1641 : + 1 406€
- Article 2315 (289) : - 1 406€
- Article 66111 : + 480€
- Article 70878 : + 480€

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire.

### **Avancement de grade – adjoint technique territorial**

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

<b>Cadres d'emplois et grades d'avancement</b>	<b>Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade</b>	<b>Critères de détermination du taux de promotion</b>	<b>Taux de promotion proposé en %</b>	<b>Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur</b>
Adjoint Technique Territorial 1 <sup>ère</sup> classe	1	Nombre de promouvables	100%	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de promotion pour l'avancement de grade dans les conditions ci-dessus.

### **Signature du PEDT dans le cadre des TAP (Me Le Morzadec Caroline)**

Afin de finaliser le PEDT (Projet Educatif de Territoire) des communes de Saint-Aignan, Séglien, Silfiac auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet 2016-2018. Le Maire rappelle que l'accès au fonds d'amorçage qui devient un fonds pérenne pour l'organisation des activités périscolaires est conditionné par l'établissement d'un PEDT validé par une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du PEDT, de l'état des lieux de l'effectif, des besoins, des objectifs éducatifs, de l'organisation des temps d'activités scolaires décide de valider le projet éducatif de territoire 2016-2018 tel que présenté.

**Tarif repas adulte à la cantine :** Les repas individuels adultes livrés par Restéco sont facturés au prix de 2.87€/TTC. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du repas adulte à 3,00€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**RTE : ligne souterraine Calan-Mur de Bretagne**

Un état des lieux de la voirie avant travaux a été réalisé. En contrepartie des arbres abattus RTE a proposé de fournir des haies arbustives. Les points de plantation ont été proposés : salle polyvalente, entre l'école et le lotissement.

**Médiathèque :** Une réunion des bénévoles de la médiathèque a eu lieu le 10 octobre en présence du Maire. Mr Rouditch Michel, bénévole responsable de la médiathèque depuis 6 ans a souhaité laissé sa place. Mesdames Pomme Brigitte et Talhouët Dominique se sont portées volontaires pour le succéder. Le Maire a tenu à remercier Mr Rouditch pour le travail accompli et sa disponibilité pendant les 6 années, il accompagnera les nouvelles responsables afin de les former.

**Eau Assainissement :** compétence de Pontivy Communauté. La Saur est toujours le gestionnaire du réseau d'eau, en ce qui concerne l'assainissement le contrat a été confié à STGS.

**Informations :** la Dianne Ségliennaise a élu un nouveau président : Mr Patrick Pomme  
Le comité du quartier de Saint-Jean a également renouvelé son bureau : Me Augré Morgane est la nouvelle présidente.